



BULLETIN ACADEMIQUE N°95

L'année 2022 s'est terminée par les élections professionnelles : le SNICS-FSU vous remercie d'avoir témoigné votre confiance dans la FSU, organisation syndicale de lutte et de propositions, permettant ainsi au SNICS-FSU de siéger :

- **Au CSA : Le SNICS-FSU sera le seul syndicat infirmier élu dans cette instance pour défendre nos missions et nos postes.**
- **En CAPA : Une victoire totale et sans appel : 60,83% pour la liste SNICS-FSU*SNUASFP-FSU. Tous les sièges à pourvoir sont obtenus par le SNICS- FSU et le SNUASFP-FSU !**

Au SNICS-FSU et SNUASFP-FSU, nous avons fait **le choix de l'unité pour défendre les carrières des infirmiers·es et des assistants·es de service social.**

Merci de votre confiance.

En cette rentrée 2023 la FSU est mobilisée :

- Contre la réforme des lycées, pour l'amélioration des conditions de travail et l'augmentation des salaires. Voir l'appel de la FSU pour la **mobilisation du mardi 17 janvier** page 5
- **Contre la réforme des retraites**

Un passage en force se prépare sur la réforme des retraites. Il nous faudra montrer notre détermination contre cette réforme dont nous serons les premières pénalisées (du fait de nos carrières à temps partiel, carrières multi pensionnées, retard de carrière par rapport à l'hospitalière etc)

Une mobilisation intersyndicale aura lieu le jeudi 19 janvier : la mobilisation doit être massive !

- **Contre la décentralisation**

ATTENTION DANGER : L'écriture du rapport concernant les perspectives d'un transfert de la médecine scolaire aux départements est actuellement en cours de réalisation. Nous en parlerons aux prochaines

Réunions syndicales qui auront lieu : le 27 janvier en visio.

(Convocation p 6)

- **Concours infirmier :**

Formation préparation du concours, le **jeudi 9 MARS 2023**, ouvert à tous et toutes (contractuel.les EN et hors EN), et gratuit (cf page 3)

A RETENIR

Bulletin de syndicalisation
page 6

DATES à NOTER :

-Réunions syndicales :
Convocation page 6

- Pour le 35 et le 29 :
Le **27 janvier** : 14h-17h

- Pour le 56 et le 22 :
Le **27 janvier** : 9h-12h

Prépa Concours
le jeudi 9 MARS

Retrouvez l'actualité SNICS-FSU :

Nationales
www.snics.org
[linkedin](#)
twitter : @SNICS_FSU

Académiques
<https://snics-fsu-bretagne.jimdofree.com/>
twitter@SnicsRennes
[linkedin](#)



Secrétaire académique

Cécile GUENNEC
Collège Marcel Pagnol - 56240
PLOUAY
Tel pro : 02 97 33 32 23
06 61 41 01 22

snicsfsu.rennes@gmail.com

Trésorière académique

Sylvie MARREC
Collège A de St Exupéry 29
Lesneven
06 72 44 54 14

29sylviemarrec@gmail.com

Pour le 22

Sylvie BENECH
Collège Lequier-22 Plérin
06 70 66 63 38

sylbenech@gmail.com

Pour le 29

Sylvie MARREC
Collège A de St Exupéry 29
Lesneven
06 72 44 54 14

29sylviemarrec@gmail.com

Cécile Calléja

Collège les 4 vents
29 Lanmeur

cecile.calleja@ac-rennes.fr

Laurence le Pennec

Pour le 35

Isabelle Duchemin
Collège Jean Monnet 35 Janzé
06.03.33.96.50

isa.duchemin@neuf.fr

Sylvie Lemesle
Angélique Gautherot

Pour le 56

Cécile Guennec

snicsfsu.rennes@gmail.com

Sylvie Le GOFF

sylvie.le-goff@ac-rennes.fr

Valérie Lhonoré

valerie.lhonore@ac-rennes.fr

Catherine Lancelot

Roselyne DEFFEIN
Membre du bureau national

Vos élues et responsables SNICS-FSU

- Au comité technique académique (CTA)

Cécile Guennec

- A la Formation Spécialisée Santé et Sécurité au Travail Académique :
(FSSSTA, anciennement CHSCTA)

Isabelle Duchemin

- Formations Spécialisées Santé et Sécurité au Travail départementales (FSSST D, anciennement CHSCTD)

Pour le 22 Sylvie Bénéch
Pour le 29 : Sylvie Marrec
Pour le 35 : Isabelle Duchemin
Pour le 56 : Valérie Lhonoré

- Pour la commission action sociale académique :

Sylvie Le Goff

Pour suivre l'actualité du SNICS-FSU :

Pour le national

www.snics.org

[linkedin](#)

twitter :@SNICS_FSU

FSU.fr

pour l'académie

[linkedin](#)

twitter :@SnicsRennes

Pour la FSU

www.fsu.fr

Réunions d'informations syndicales : un droit à faire vivre

Le SNICS organise des réunions d'informations syndicales dans tous les départements. Vous pouvez vous rendre à celle qui vous convient le mieux, en fonction du lieu.

Pour permettre un temps d'échange plus important le snics-fsu regroupe les heures mensuelles sur une matinée ou un après midi.

*Ces réunions sont **ouvertes à tous** : stagiaires, titulaires, contractuel(le)s syndiqué(e)s ou non.*

La convocation ci jointe est à joindre à la demande d'autorisation d'absence (formulaire à retirer au secrétariat de votre établissement) et à déposer auprès de votre chef d'établissement, 8 jours avant la date prévue.

*Ces réunions sont un **moment d'échanges entre collègues et d'informations sur la profession.***

***Elles relèvent du droit** syndical accordé à chaque personnel pendant ses heures de travail (décret du 28 05 82).*

Préparation concours 2023

Le SNICS-FSU national organise une préparation au concours infirmier de l'EN.

Cette journée aura lieu **le jeudi 9 mars 2023**, en visio.

Cette journée est ouverte à tous et toutes, infirmier·es EN ou hors EN et est gratuite.

N'hésitez pas à faire passer l'information autour de vous.

Pour les collègues contractuel·les à l'EN ce sera une journée d'absence pour formation syndicale (nous avons droit à 12 jours par an) qui sera à déposer auprès de votre chef d'établissement.

Thèmes abordés : Préparation à l'écrit et à l'oral ::l'organisation du concours- les textes- la santé à l'école- la place de l'infirmière dansl'équipe éducative- l'Education Nationale et ses instances-

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter Cécile à l'adresse : snicsfsu.rennes@gmail.com

Pourquoi se syndiquer au SNICS-FSU ?



Cécile Guennec
Secrétaire académique

Plouay, le 3 janvier 2023

Convocation

Dans le cadre du regroupement de l'heure mensuelle d'informations syndicales, tu es cordialement invité.e à participer à la réunion syndicale qui se tiendra en visio

Le vendredi 27 janvier 2023

Dans le 22 : de 9h-12h
Inscription auprès de sylvie Bénech
sylbenech@gmail.com

Dans le 29 de 14h-17h
Inscription auprès de
cecile.calleja@ac-rennes.fr

Dans le 35 de 14h à 17h
Inscription auprès d'isabelle Duchemin
Isabelle.duchemin@gmail.com

Dans le 56 : 9h-12h
Inscription auprès de Cécile Guennec
snicsfsu.rennes@gmail.com

Cette réunion étant en visio, tu peux te connecter de chez toi et participer à celle dont l'horaire te convient le mieux.

Je compte sur ta présence.
Bien cordialement.

C.Guennec

Cette convocation ouvre droit à une autorisation d'absence augmentée des délais de route conformément à l'article 5 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique, complété par la note de service n° 85-043 du 1er/2/85.

Chaque infirmier(e) syndiqué(e) ou non, contractuel(le), vacataire, auxiliaire, titulaire, stagiaire, a le droit d'assister pendant ses heures de service à la réunion syndicale de son choix. Pour cela, il lui suffit de déposer au moins 8 jours avant la date de la réunion choisie, une demande d'autorisation d'absence auprès de son supérieur hiérarchique (chef d'établissement ou Président d'université).

Pour faciliter la participation des collègues, le SNiCS organise plusieurs réunions à des lieux différents. Chaque collègue a le droit de choisir le lieu et la date de la réunion qui lui convient le mieux sans toutefois prendre plus de trois heures par trimestre, augmentées bien sûr des délais de route pour se rendre à la réunion retenue.

Journée de mobilisation du 17 janvier 2023



Pour une revalorisation de l'ensemble des personnels tout de suite sans condition, pour le retrait de la réforme de la voie pro, pour nos conditions de travail, appel à une journée d'action le 17 janvier

La FSU appelle l'ensemble des agent-es concourant au service public d'éducation à une journée d'action le 17 janvier : assez des demi-mesures, de la division entre les personnels qui seraient concerné-es par une revalorisation et les autres qui ne le seraient pas, du discours méprisant et mettant en péril nos métiers en prétendant définir des missions supplémentaires alors que les tâches se sont déjà considérablement alourdies, assez des projets méprisants contre les lycées professionnels, leurs personnels et leurs élèves.

Les éléments issus des premières réunions au ministère de l'Éducation sur le pacte confirment toutes nos inquiétudes : revalorisation de missions annexes, attaques sur le statut, mise en concurrence des personnels. Alors qu'une enquête de la DEPP démontre que les enseignant-es travaillent près de 43h par semaine, le gouvernement continue à nier la réalité : les personnels de l'éducation nationale sont non seulement sous-payés, mais ils et elles sont aussi épuisé-es. La réponse du «travailler plus pour gagner plus» est purement intolérable. Nous n'accepterons pas des mesures qui visent à rémunérer l'épuisement et à accroître les inégalités salariales entre les personnels et notamment celles entre les femmes et les hommes.

Et le gouvernement continue d'avancer son projet de réforme des retraites (allongement de la durée de cotisation, recul de l'âge légal), alors que l'ensemble des organisations syndicales interprofessionnelles y sont opposées.

De plus, aucun plan de revalorisation n'est amorcé pour l'ensemble des personnels qui concourent pourtant au service public d'éducation : AESH, AED, CPE, PSY EN, personnels d'administration, d'inspection, de direction, agents territoriaux, etc. Sans compter que le gouvernement annonce là aussi un « travailler plus longtemps pour toucher des pensions réduites » avec un report de l'âge de départ ou un allongement des durées d'assurance qui seraient des reculs de nos droits.

Dans la fonction publique, la revalorisation de 3,5% de la valeur du point d'indice est en deçà de l'urgence à relever l'ensemble des rémunérations d'au moins 10% immédiatement.

Le projet de réforme de la voie professionnelle, dont nous réclamons l'abandon, s'inscrit dans ce contexte général de dévalorisation des missions d'enseignement : les jeunes seraient mieux formé-es en entreprise qu'à l'école, ce discours constitue une régression inacceptable.

Défendre la voie professionnelle sous statut scolaire représente, pour nous, un enjeu de société majeur.

Enfin, le budget 2023 prévoit des suppressions de postes qui vont se traduire par une nouvelle dégradation des conditions d'exercice des missions. Le gouvernement poursuit en effet une politique fiscale qui assèche les comptes de l'État au profit des grandes entreprises et au détriment des services publics (santé, éducation,...) et du financement de la transformation écologique.

La FSU s'inscrit également dans l'appel interprofessionnel à des mobilisations passant en particulier par une première date de mobilisation unitaire avec grèves et manifestations en janvier si le gouvernement demeurerait arc-bouté sur son projet de réforme des retraites.

Il est urgent de gagner sur l'ensemble de nos revendications, face à un gouvernement qui casse les services publics et les droits sociaux !

Les Lilas le 13 décembre 2022



Bulletin d'adhésion 2022-2023

Bulletin à envoyer à Sylvie MARREC 39 allée verte 29800 Landerneau, trésorière

(*) Cocher la case correspondante à votre situation

Académie : Département : Mme M.
Nom : Prénom : Date de naissance :
Adresse personnelle :
Code postal / Ville : Téléphone :
Adresse mail personnelle :

Numéro d'identification de l'établissement -RNE- :
Nom établissement d'affectation :
Adresse établissement :

Mail administratif :
Grade : Échelon : Date de la dernière promotion : Date de D.E. :
Ancienneté Fonction Publique (AGS) : Ancienneté Éducation nationale :

Situation(*) : Titulaire Stagiaire Contractuel.le Vacataire Disponibilité Retraite
Quotité de temps partiel : (*): Internat Externat

Sous quelle forme souhaitez-vous recevoir la Publication FSU (*) : Papier Numérique

MODE DE PAIEMENT (*) :

par chèque à l'ordre du SNICS FSU

par prélèvements automatiques 2 OPTIONS : remplir impérativement le formulaire de prélèvement SEPA en bas de page

Reconductibles, paiement échelonné sur 12 mois sans avoir de démarche à faire d'une année sur l'autre. Chaque année, je recevrai un mail qui me permettra de reconduire ou de suspendre mon adhésion pour la nouvelle année scolaire et d'apporter les corrections nécessaires à ma situation.

Non reconductibles en 1, 2, 3, 4, 5, 6 fois (*) à 1 mois d'intervalle Validés pour l'année scolaire en cours ; le nombre de prélèvements pourra être ajusté pour que le dernier ait lieu en août.

En adhérant, j'accepte de fournir au SNICS les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande au SNICS de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès via les informations fournies aux élus du SNICS par l'administration et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD voir charte sur site : snics.org.

Je règle ma cotisation de €

A : , le 20... SIGNATURE :

BAREME DES COTISATIONS 2022-2023 Temps partiel : cotisation calculée au prorata du temps effectué.

Table with 12 columns (Echelon 1-11) and 3 rows (COTISATION à régler, COUT après crédit d'impôt) for Category A - INFIRMIER.E GRADE 1.

Table with 12 columns (Echelon 1-11) and 3 rows (COTISATION à régler, COUT après crédit d'impôt) for Category A - INFIRMIER.E GRADE 2.

Table with 9 columns (Echelon 1-8) and 3 rows (COTISATION à régler, COUT après crédit d'impôt) for Category B - INFIRMIER.E Classe Normale.

Table with 11 columns (Echelon 1-10) and 3 rows (COTISATION à régler, COUT après crédit d'impôt) for Category B - INFIRMIER.E Classe Supérieure.

Contractuel.le vacataire : 60€ soit 20.40€ après crédit d'impôt ; Retraité.e: 52€ soit 17.66€ après crédit d'impôt ; Disponibilité : 30€ soit 10.20€ après crédit d'impôt.

FORMULAIRE MANDAT SEPA --- Attention : veuillez fournir un RIB et compléter tous les champs du mandat en lettres capitales-----

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
COMPLEMENT ADRESSE :
CODE POSTAL :
VILLE :
IBAN :
BIC :

Créancier :
SNICS-FSU
46 Avenue d'Ivry
75013 PARIS
Identifiant créancier SEPA
FR37ZZZ642551

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNICS FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNICS FSU.

Paiement : Récurrent/Répétitif # Ponctuel/Unique

A : , le 20... SIGNATURE :